



CAHIER DES CHARGES

Marche de services récréatifs, éducatifs et culturels

La commune de SAINT-SULPICE-SUR-LEZE, dans le but de mettre en œuvre une politique de loisirs éducatifs en direction des enfants et des jeunes, a décidé d'engager un marché public et de confier la gestion des accueils de loisirs existants et en création, à un prestataire spécialisé bénéficiant d'une expérience significative et reconnue

I. OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché de services a pour objet l'organisation et la gestion au profit de la collectivité de services sociaux, récréatifs, culturels et d'éducation.

Ledit marché est soumis, de par son objet, aux dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

II. DUREE DU MARCHÉ :

Le présent marché est souscrit pour une durée de 3 ans, à compter du 1 janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014. Afin de tenir compte des évolutions des éléments constitutifs du prix du marché, le prix du marché est révisable chaque année en fonction des éléments suivants :

- Evolution des charges de personnel au regard de l'application de l'accord d'entreprise
- Evolution des tarifs selon la volonté de la collectivité
- Evolution du tarif de la Caisse d'Allocations Familiales
- Evolution des aides de l'Etat
- Incidence de la variation des effectifs sur l'ensemble des charges et des produits

Le candidat présentera un budget à prix fixe pour l'année 2012. Ce budget sera révisé selon les variations ci-dessus indiquées.

A l'issue du marché, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans un délai de 3 mois avant le terme du contrat, le marché pourra être renouvelé pour une durée identique de 3 ans. La collectivité informera le gestionnaire de son intention de renouveler le contrat et celui-ci devra présenter de nouveaux budgets.

III. GARANTIES DEMANDEES AU CANDIDAT

Le candidat devra attester d'une activité à but non lucratif.

Il produira les justificatifs suivants :

- Attestation d'assurance en responsabilité civile et couvrant l'activité
- Dossier justifiant de références financières et professionnelles dans le domaine de l'animation auprès du public concerné,
- Méthode partenariale avec la collectivité et les associations locales
- Présentation des moyens humains et matériels de l'organisme
- Qualité de la politique des ressources humaines

IV. TYPE DES ACTIVITES :

Le candidat devra gérer pour le compte de la commune de Saint Sulpice sur Lèze un Accueil de loisirs associé à l'école maternel et élémentaire, un accueil de loisirs sans hébergement 3-12 ans et un accueil de loisirs jeunes 11-17 ans.

Les accueils de loisirs doivent répondre aux besoins de garde des usagers, aux besoins d'éducation récréative, culturelle et de loisirs pour les enfants.

Les accueils de loisirs doivent être animés autour d'un projet pédagogique à caractère éducatif, social, de citoyenneté et de construction de l'autonomie des enfants qui devra s'inscrire dans le projet éducatif de la commune.

Le projet pédagogique devra prendre en compte l'enfant en tant qu'individu au sein d'un groupe et devra être vigilant à respecter son rythme de vie.

Le délégataire devra mener des actions éducatives en direction des enfants dans le cadre des orientations fixées par le projet éducatif de la collectivité.

- **ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE MATERNEL ET ELEMENTAIRE (ALAE)**

L'ALAE est ouvert aux enfants scolarisés sur les écoles de la commune.

Son fonctionnement se fera conformément aux normes de sécurité et d'encadrement prévues par les lois et règlements en vigueur.

Horaires :

Les ALAE fonctionneront les jours scolaires selon les éléments suivants :

PERIODE	ALAE MATERNEL	ALAE ELEMENTAIRE
Matin	7h30/8h45	7h30/8h45
Midi	11h45/13h45	11h45/14h00
Soir	16h45/18h30	17h00/18h30

Effectifs moyens :

ALAE	Matin	Midi	Soir
Maternel	15 à 20 enfants	60 à 75 enfants	15 à 20 enfants
Elémentaire	15 à 25 enfants	90 à 110 enfants	15 à 25 enfants

Tarifs :

Les tarifs horaires sont fixés par la collectivité et exprimés en euros.

Quotient familial	De 0 à 650	De 651 à 900	De 901 et +
ALAE horaire	0.70 €	0.82 €	0.94 €
ALAE midi	0.65 €	0.65 €	0.65 €
Bus	0.21 €	0.21 €	0.21 €

• **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)**

L'ALSH est ouvert aux enfants de la commune et ceux des communes limitrophes.

Son fonctionnement se fera conformément aux normes de sécurité et d'encadrement prévues par les lois et règlements en vigueur.

Périodes d'ouverture :

- Les mercredis toute la journée de 7h30 à 18h30
- Les petites vacances (hiver, printemps, automne) de 7h30 à 18h30
- Les vacances d'été (juillet et une semaine en Août –selon le calendrier annuel) de 7h30 à 18h30

Effectifs moyens :

ALSH	
Mercredis	30 enfants
Petites vacances	20 à 25 enfants
Grandes vacances	35 enfants

Tarifs :

Les tarifs sont fixés par la collectivité et exprimés en euros

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants

	journée	½ j avec repas	½ j sans repas	journée	½ j avec repas	½ sans repas	journée	½ j avec repas	½ j sans repas
De 0 à 650	10	8	5	9	8	5	8	7	4
De 651 à 900	11	9	6	10	9	6	9	8	5
+ 901	13	10	7	12	10	7	10	9	6

Repas :

Les repas sont livrés par la collectivité au prix de 2.65 euros par enfant et 5.80 euros par adulte.

- **ACCUEIL DE LOISIRS JEUNES**

Cette structure doit être mise en place d'ici juillet 2012, elle doit répondre aux orientations de la collectivité en matière d'animation, de prévention auprès des jeunes de 11 à 17 ans ainsi qu'aux attentes de ces derniers.

Le candidat doit faire une proposition de projet et de développement de la structure en prenant en compte l'organisation et la préparation de ce service d'ici l'ouverture.

Effectifs prévisionnels :

- 12 jeunes en prévision les mercredis et 15 les samedis
- 20 jeunes en prévision pendant les vacances scolaires

Ouverture prévisionnelle minimale:

- En période scolaire : les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00
- En période de vacances : les après-midi du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 ou sur toute la journée en fonction des projets (sorties ou thématiques qui nécessite une journée complète comme les chantiers jeunes par exemple).

V. MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION PAR LA COLLECTIVITE

DETAIL DES LOCAUX MIS A DISPOSITION

ALAE :

- Salle de jeu, salle de repos, parties communes et cour de l'école maternelle

- Salle ALAE, hall, parties communes et cour de l'école élémentaire

ALSH :

- Salle ALAE, hall, parties communes et cour de l'école élémentaire
- Salle des fêtes, Gymnase.

ALSH Jeunes :

- Local jeunes
- Salle des fêtes, Gymnase, stade extérieur

L'entretien (ménage, réparations et aménagement) des locaux mis à disposition est à la charge de la collectivité.

VI. ASSURANCES

Assurance des locaux :

Les locaux seront couverts par la collectivité qui devra fournir au délégataire une renonciation totale à recours.

Assurance de l'activité :

Le candidat devra souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

VII. MOYENS HUMAINS MIS EN PLACE

- Personnel mis à disposition

ALAE :

Matin : 3 personnes

Midi : 12 personnes

Soir : 4 personnes

ALSH :

Mercredi : 1 personne à 9.5 h

Vacances scolaires : 1 personne à 9.5 h et sur 25 jours

- Personnel salarié du prestataire

Fonction	Type de contrat	Temps de travail payé	Coefficient
----------	-----------------	-----------------------	-------------

Direction	CDI	129.70 h/mois	372
Animation	CDI	59.68 h/mois	267
Animation	CDI	33.60 h/mois	258
Animation	CDI	33.60 h/mois	267

VIII. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions du nouveau code des marchés publics, les pièces constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

- Le présent cahier des charges
- Le budget prévisionnel
- L'acte d'engagement
- Le contrat établi par le candidat détaillant ses conditions d'intervention
- Le projet éducatif établi par le candidat

IX. CRITERES DE SELECTION

L'offre la plus avantageuse suivant les critères suivants sera retenue :

- Valeur technique de l'offre : 30%
- Politique de gestion du personnel : 20%
- Expérience du candidat dans des activités similaires : 10%
- Qualité du projet éducatif : 15%
- Prix du marché : 25%

La collectivité
Représentée par M.....
Fonction

Le candidat
Représenté par
Fonction
« lu et approuvé »